



Monsieur le Président,

Les propos liminaires de l'alliance CFDT-CFTC seront brefs.

La présente CAP relative aux recours contre les CREP s'ouvre avec un volume conséquent de dossiers à évoquer.

Les origines de ce volume en accroissement sont nombreuses et vous les connaissez pour les avoir au moins partiellement initiées par une communication orale bien distillée dans le réseau.

En effet nous sommes en présence d'un certain nombre de dossiers de recours consécutifs à une baisse des profils croix ou de certaines rubriques du tableau synoptique injustifiée ou seulement guidée par des consignes orales de l'administration qui a laissé entendre que la DGFIP « comptait un trop grand nombre d'agents excellents au regard de leurs compétences professionnelles, dans le cadre d'un outil de gestion qui devenait commun au sein de la fonction publique ».

En clair, l'autorisation orale, mais jamais vraiment écrite, était donnée de passer un coup de rabot . De nombreux supérieurs hiérarchiques de premier niveau y ont succombé avec zèle.

Le contexte de cette CAP est celui du passage à une nouvelle application (ESTEVE) lancée elle aussi dans la précipitation dont l'état de disponibilité et de fonctionnalités n'était pas au niveau optimum au moment de sa livraison et avec une ergonomie à laquelle personne n'était familiarisé.

En 2023, de nombreux notateurs de premier niveau ignorent encore la cohérence indispensable entre tableau synoptique et appréciation générale pourtant, elle, clairement mentionnée dans le guide l'évaluateur. Cette ignorance, Monsieur le président nous vaut une partie de l'encombrement de cette instance.

Or vous n'ignorez pas l'importance que revêt aujourd'hui le CREP dans le déroulé de la carrière de nombreux agents dans le cadre des lignes directrices de gestion, sur le plan des tableaux d'avancements, listes d'aptitude, et même sur certains postes dont l'attribution peut se faire sur des critères de choix.

La juste reconnaissance de leur implication et de leur compétences est la moindre des choses que les agents sont en droit d'attendre de la part de leur hiérarchie.

Pour conclure, monsieur le Président, l'alliance CDFT-CFTC déplore et dénonce le nombre de dossiers présentés à cette session. Il ne permet pas dans le cadre de la durée prévue, un examen objectif et sérieux de chacun d'entre eux.

Merci pour votre attention.